OÙ ET COMMENT ?

Le CL!C vous accueille :

CCAS
22, rue Berlioz, 19100 Brive
Tél : 05 55 17 71 82

Permanences assurées tous les jours
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Les autres services du CCAS accompagnant votre maintien à domicile

Service de livraison de repas à domicile

Résidence Odette Neuville
Rue Jules Romains
19100 Brive
(Ouvert du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h
et 16h30 le vendredi)
Tél : 05 55 17 16 51

Service de soins à domicile (SSIAD) et l'équipe spécialisée Alzheimer (ESA)

Rue du Chapeau Rouge
19100 Brive
(Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 18h)
Tél : 05 55 23 61 27
Fax : 05 55 23 68 38

CCAS dépannage

22, rue Berlioz, 19100 Brive
Tél : 05 55 17 71 82

Une visite, un sourire

Tél : 05 55 23 82 34

Ouverture du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Tél : 05 55 17 71 82

CCAS
VILLE DE BRIVE Centre communal d'action sociale

Mise en page : JJacques Prigent, Ville de Brive. Photos : Thinkstock. impression : Maugein Imprimeurs.
PEFC 10-31-3162 / Certifié PEFC

CCAS

VILLE DE BRIVE Centre communal d'action sociale

Centre Local d'Information et de Coordination CL!C

Vieillir pose question,
Le CL!C peut vous aider

Le CL!C c'est quoi ?

Un service gratuit d'information, d'orientation, de conseil et d'évaluation de vos besoins

Nous élaborons ensemble, à votre domicile, dans le respect de votre choix de vie, un plan d'aide personnalisé en lien avec l'ensemble des professionnels.

Pour qui ?

- Les personnes retraitées de 60 ans et plus
- Les personnes handicapées
- Leur entourage
- Les professionnels du secteur médico-social

BR!VE

Vous avez des questions sur :

Mieux vivre chez vous

- Organisation de votre maintien à domicile : aide-ménagère, auxiliaire de vie, livraison de repas, petits travaux…

- Proposition de visites de convivialité si vous vous sentez fragile ou isolé.

- Information et orientation sur les équipements et travaux qui permettent d'adapter votre logement.

L'accès aux droits

- Aide dans vos démarches administratives et financières : prise en charge des caisses de retraites, Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)…

Santé & Sécurité

- Information et orientation vers la téléassistance, les services de soins à domicile (SSIAD), l'équipe spécialisée Alzheimer (ESA), les professionnels de santé…

- Aide à la mise en place de mesures de protection juridique, si vous êtes dans l'incapacité temporaire ou définitive de défendre vos intérêts.

Les lieux d'hébergement

- Proposition d'hébergement permanent ou temporaire dans les résidences autonomie du CCAS de Brive.

- Accompagnement dans vos recherches d'un EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), d'une résidence séniors, ou d'un accueil familial.

L'accompagement social

- Suivi et accompagnement administratif et budgétaire.

- Demandes d'aides auprès de différents organismes.

Par qui ?

Une équipe spécialisée à votre écoute tenue au secret professionnel composée de :
- 3 agents d'accueil
- 3 coordonnatrices
- 6 travailleurs sociaux
- Un responsable de service